



## CONFLITS AU PRIMAIRE : QUE FAIRE ?

Cet article prend place dans un contexte particulier et les collègues concernés s'y retrouveront sans doute. Si les situations conflictuelles rencontrées par les professeurs touchent aussi bien le premier que le second degré, les particularités de l'école élémentaire en favorisent davantage encore les occurrences.

### DES SPÉCIFICITÉS PROPRES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les pressions exercées par les municipalités, certains inspecteurs et l'institution en général créent de nombreuses tensions au sein des écoles. De plus, le bas âge des enfants, les difficultés de ces derniers à exprimer ce qu'ils ressentent sont inexorablement propices aux interprétations. Enfin, la promiscuité avec les collègues, des relations potentiellement compliquées avec des élèves, des parents ou même l'IEN, tout cela peut mettre le feu aux poudres. Il n'est ainsi pas rare que le directeur soit obligé d'éteindre le feu, à condition qu'il n'en soit pas lui-même à l'origine.

La question dès lors est de savoir où se trouve la vérité, afin qu'une réelle situation dangereuse pour les élèves soit détectée et punie, sans pour autant que des collègues soient cloués au pilori à tort.

### **QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE ? QUEL REFLEXE AVOIR POUR EVITER QUE LES CHOSES NE S'ENVENIMENT ? QUELLE RÉACTION ADOPTER QUAND TOUT SEMBLE HORS DE CONTRÔLE ?**

#### AVEC LES ÉLÈVES

Le début d'année en classe est décisif pour éviter les situations difficiles. Il est nécessaire de marquer, dès le jour de la rentrée, une certaine autorité avec les élèves. Même si leur âge pourrait le justifier, il est préférable d'éviter le copinage, la bise du matin, voire le tutoiement du professeur à partir de l'élémentaire.

Si les choses sont mal parties, dialoguer avec les élèves dans le calme et la sérénité et transformer les rapports difficiles en leçons pour tous sont de bonnes solutions. Ne jamais perdre de vue que l'enseignant doit rester le maître du débat et des décisions. L'inspecteur et les conseillers pédagogiques peuvent être d'un grand secours.

#### AVEC LES PARENTS

L'autorité des parents, qui s'est construite depuis le plus jeune âge avec plus ou moins de réussite, se voit confrontée en début de scolarité à une autre autorité, celle de l'école, imposée par les professeurs au sein de la classe. Certains parents, pourtant demandeurs d'une école disciplinée, n'acceptent pas toujours cette autorité parallèle de l'enseignant, a fortiori s'ils peinent à s'imposer à la maison. Ainsi, ils en viennent parfois à considérer comme abusives les décisions ou demandes les plus basiques du professeur, donnant alors à leurs enfants toutes les bonnes raisons pour manquer de respect à ce dernier.

A ce contexte éducatif s'ajoute un contexte social lié à la société de consommation d'aujourd'hui. L'École est devenue un «service» public au sens propre. Parce qu'ils paient des impôts, certains parents la vivent davantage comme une entreprise de laquelle ils sont clients et dont ils peuvent tout exiger. Et charge au professeur qui ne leur fournirait pas le service attendu de devoir se justifier, sous peine de contestations, de plaintes et même de dénonciations par le biais des médias.

Il est ainsi préférable de prendre le maximum de précautions en classe et hors de la classe (sorties, voyages, etc.), de soigner constamment son attitude et de ne pas se mettre en faute. Des paroles ou des gestes inappropriés peuvent très vite prêter à interprétation. De plus, vous avez le devoir de secret professionnel, il vous est interdit de divulguer à autrui et en particulier à d'autres parents d'élèves, toute information sur les élèves et leur famille.

Il convient plus que jamais d'être très prudents avec les réseaux sociaux et toutes les publications «faussement» privées (les amis de mes amis ne sont pas forcément mes amis) qui restent une mine d'or pour certains parents spécialisés dans

## **6. REFUSER LA CULPABILISATION, GARDER SA DIGNITÉ**

La tendance est à la culpabilisation. L'École va mal, des réformes ahurissantes contribuent à une dégradation incessante des conditions de travail... Du côté de la direction et parfois même de l'opinion publique, il semble entendu que les personnels sur le terrain ont leur part de responsabilité : la vie scolaire est incapable de contenir les incivilités d'élèves, le professeur ne sait pas appliquer les réformes favorisant du coup les comportements répréhensibles au sein de sa classe, la secrétaire est désorganisée et ne parvient pas à accomplir la multiplicité des tâches qui lui sont confiées avec du matériel souvent obsolète... Relevez la tête : il est hors de question d'endosser la responsabilité des errements et incompétences de tout un ministère. Vous avez une haute idée de votre métier, vous l'exercez de votre mieux avec conscience et respect : exigez ce même respect en retour de votre engagement. En cas de difficulté, le premier devoir de la hiérarchie est un devoir de protection fonctionnelle envers ses personnels.

## **7. CONSERVER LES TRACES ÉCRITES, RASSEMBLER DES TÉMOIGNAGES**

Si vous faites l'objet de critiques et d'une forme d'acharnement à votre égard, vous devrez à terme démontrer l'aspect récurrent de ces atteintes : c'est sur ce principe que repose notamment la notion de harcèlement. Dès lors, n'attendez pas pour rassembler et consigner tous les éléments susceptibles de démontrer cette récurrence. Au besoin, tenez un carnet consignait la chronologie des événements. Conservez les mails et demandez une trace écrite des injonctions orales, surtout quand elles vous paraissent contradictoires entre elles. Les SMS doivent aussi être consignés, ils pourront au besoin être retranscrits par voie d'huissier. Enfin, n'hésitez pas à proposer en début d'entretien l'enregistrement de la séance : si votre interlocuteur s'y oppose, faites alors noter son refus dans le compte rendu.

## **8. ÊTRE IRRÉPROCHABLE DANS SON TRAVAIL**

A fortiori si vous vous sentez dans la ligne de mire, évitez de prêter le flanc à la critique : soyez irréprochable, ponctuel, respectueux. Prenez garde de ne pas agir sous le coup de l'émotion, de la pulsion. Retenez-vous de critiquer – et d'autant plus avec des noms d'oiseau... – telle personne, même en son absence, même en présence de personnes qui vous sembleraient « neutres » : vous pourriez être surpris de la façon dont vos propos seront rapportés par des collègues en qui vous aviez entière confiance. Sans vous montrer méfiant à l'excès, comprenez que dans le contexte actuel de gestion, tout est mis en œuvre pour diviser et rivaliser ; de fait, la faiblesse des uns profite au bénéfice des autres.

## **9. NE PAS SE CONFIER SUR SES DIFFICULTÉS, PRÉSERVER SA VIE PRIVÉE**

Dans un conflit vous opposant à l'administration, celle-ci cherchera à rassembler tous les éléments possibles pour démontrer vos insuffisances, votre responsabilité.

À ce titre, la moindre confiance concernant vos difficultés personnelles pourra être utilisée et retournée à votre insu afin de démontrer un état de faiblesse de votre part de nature à remettre en cause votre efficacité professionnelle et votre crédibilité. Ainsi, évitez de vous confier à propos de votre vie privée, même si cela a une incidence indéniable sur votre vie professionnelle : divorce, problèmes d'argent de santé...

## **10. DÉPOSER UNE MAIN COURANTE VOIRE UNE PLAINTE EN CAS DE FAITS AVÉRÉS**

Trop d'agressions verbales ou physiques sont étouffées pour «éviter les vagues». Parfois avec les recommandations du chef de service ou d'établissement, qui en arrive à convaincre la victime des risques qu'elle encourrait ou ferait encourir à l'établissement voire à l'équipe : renommée, représailles, conséquences sur la DGH, les emplois du temps voire sur l'agresseur lui-même, «à qui vous risqueriez de gâcher l'avenir» ...

N'acceptez pas ce renoncement, ne baissez pas la tête à l'instar d'une société, ne réagissant plus aux incivilités.

Pour rester maître dans votre classe et digne dans votre métier, réagissez et faites respecter vos droits. Une main courante est simplement le dépôt, dans un commissariat de police, d'un témoignage écrit; elle permet de dater officiellement les faits en question en vue de toute procédure judiciaire ultérieure. À ce stade, l'auteur des faits ne sera pas forcément prévenu du dépôt de la main courante. En revanche, un dépôt de plainte contre X déclenchera une enquête de la part des services de police afin de déterminer les responsabilités de chacun. Évitez les dépôts de plainte nominatifs qui, en cas d'échec de la procédure, pourraient être retournés contre vous. Ne négligez pas ces étapes : si la situation s'aggrave, votre absence de réaction vous serait alors reprochée.

Ces recommandations sont inspirées d'expériences vécues, défendues et relatées par Jean-Pierre Gavrilovic, président du SNALC de Strasbourg, ainsi que des interventions de Rémi Boyer (mobi-SNALC), auteur de « Souffrir d'enseigner... Faut-il rester ou partir ? ».